

# L'écho du Riou

Saint-Julien-du-Verdon



## Bulletin municipal

n° 48 décembre 2025



DANS CE  
NUMÉRO :

<b>Le mot du Maire</b>	<b>2</b>
<b>Extrait des procès-verbaux</b>	<b>3</b>
<b>Travaux à la station d'épuration</b>	<b>6</b>
<b>Aire de stationnement</b>	<b>6</b>
<b>Consommation d'eau potable en 2025</b>	<b>6</b>
<b>3ème édition des réunions de quartier</b>	<b>7</b>
<b>200 kg de sandres lâchés dans le lac</b>	<b>7</b>
<b>Parfums d'AI Andalouse</b>	<b>8</b>
<b>Inauguration du sentier découverte</b>	<b>8</b>
<b>Journée pressage des fruits</b>	<b>8</b>
<b>La commune labellisée Village étoilé **</b>	<b>9</b>
<b>L'automne saison de l'union du bleu et du rose</b>	<b>9</b>
<b>Les apprentis naturalistes</b>	<b>9</b>
<b>Quelques réalisations</b>	<b>10</b>
<b>Inauguration calade—cimetière—église</b>	<b>12</b>
<b>La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole</b>	<b>12</b>
<b>Les enfants ont fêté Halloween</b>	<b>12</b>
<b>Cérémonie du 11 novembre</b>	<b>13</b>
<b>Diplôme d'honneur pour le porte-drapeau</b>	<b>13</b>
<b>Le Père Noël de passage au village</b>	<b>13</b>
<b>Les aînés, le conseil municipal et les employés réunis</b>	<b>13</b>
<b>St Ju Festivités</b>	<b>14</b>
<b>Club nautique de Castillon</b>	<b>15</b>
<b>France service itinérante</b>	<b>16</b>
<b>Nos déchets : un gisement de ressources à valoriser !</b>	<b>17</b>
<b>Elections municipales</b>	<b>18</b>
<b>Facturation de l'eau</b>	<b>18</b>
<b>Hébergement de tourisme</b>	<b>18</b>
<b>Etat civil</b>	<b>19</b>

# Le mot du Maire

St Juliennais, St Juliennaises, Chers administrés,  
Cette année est la dernière du mandat, remplie d'actions et de réalisations. C'est avec grand bonheur que je m'adresse à vous une nouvelle fois.

Comment ne pas débuter cet édito sans parler des remous qui ont agité la classe politique française et la planète entière ces derniers mois. Complexe, inquiétante, parfois même incompréhensible, la situation politique et géopolitique nous touche à tous les niveaux et nous donne un sentiment de malaise profond.

Notre pays se révèle divisé dans une société fracturée. Dans cette vie politique tourmentée, la commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité.

Elle est la garante de la continuité du service public. La commune crée du lien et rassemble les administrés. Je demeure un maire heureux de voir l'évolution de notre village même si beaucoup reste à faire.

Souvent des petites phrases telles que « *c'est un bien joli village St Julien* », « *vous avez fait de sacrés travaux* », « *c'est dynamique* » ou encore « *que de belles animations dans votre commune* » me sont rapportées.

Je vous les partage car elles sont le regard assez courant de nos visiteurs, de touristes de passage, de voisins d'autres communes... Elles sont surtout le fruit d'un engagement collectif de nos associations, services et agents publics, agriculteur, artisans-commerçants et de vos élus qui s'efforcent d'être des facilitateurs de projets.

Le romancier Paulo Coelho écrivait « *Le bonheur, ce n'est pas d'avoir tout ce que l'on désire, mais d'apprécier ce que l'on a* ».

Mais si on regarde un peu en arrière : la majeure partie de nos équipements, réseaux et espaces publics ont été rénovés ces dernières années (Hangar d'Hélène, calade, clocher, vieux cimetière, chemin de l'Écurie, chemin de Lurette, chemin du Serre, chemin de la Coueste, mise en conformité et rénovation de la mairie et de la salle polyvalente, places de stationnement, pose d'un turbidimètre, mise en place de l'adressage, mise en place de composteurs collectifs etc ...)

Ce sont 1 000 000 EUROS d'investissement qui ont été réalisés.

Cela grâce à une gestion rigoureuse optimisant les recherches de subventions, limitant les dépenses de fonctionnement avec une fiscalité communale toujours inférieure au département et un endettement quasiment nul pour ne pas peser sur les générations futures. Toutefois de grands chantiers devraient démarrer en 2026 dont le plus important qui sera celui de l'EAU et de L'ASSAINISSEMENT. Tenu par la réglementation, l'enjeu est INCONTOURNABLE, mais pas INSURMONTABLE ! Et la sécurisation des entrées du village, complexe aussi mais RÉALISABLE.

Le vivre-ensemble et le dynamisme communal s'expriment encore avec le succès de nos événements locaux telle la fête patronale, la fête du pain, les castillonades, cérémonies commémoratives ...

Alors oui, il existe assurément mieux ailleurs mais on n'est peut-être pas si mal à St Julien du Verdon !

La détermination de votre conseil municipal et de votre maire reste intacte pour œuvrer chaque jour à notre qualité de vie, à l'entretien de notre patrimoine, à la modernisation de notre village tout en préservant son caractère rural en favorisant des moments de rencontres et de convivialité entre habitants.

Les chantiers et les projets sont toujours aussi nombreux en cette fin d'année, et dans le respect des engagements de mandat, respectés à 98 %. Je vous laisse les parcourir dans les pages qui suivent.

Nous sommes persuadés que la fin de l'année doit rester un moment de convivialité et de fête. Se retrouver ensemble, faire table commune, passer des moments festifs et conviviaux sont nécessaires à notre équilibre.

Vous trouverez dans ce bulletin aux couleurs automnales une multitude d'informations sur les travaux réalisés en 2025, qui pour certains, comme ceux du stationnement et la rampe de mise à l'eau des embarcations se finiront au printemps 2026.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, artisan, commerçant, et toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour que notre commune reste attractive et dynamique.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le samedi **03 Janvier 2026 à la Salle polyvalente à 18h.**

Sur ces mots, au nom de l'ensemble des élus et du personnel communal, je vous présente à toutes et tous mes vœux de santé et de bonheur.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Un grand merci pour votre confiance à mon égard et celui de mon équipe municipale.

Avec mon dévouement,

votre Maire  
Thierry COLLOMP



# Extraits des procès-verbaux des réunions du conseil municipal

## Séance du 10 juin 2025

### Location du studio de la Base nautique du Touron au Club Nautique de Castillon

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la location du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2025 du studio situé à la Base Nautique du Touron au Club nautique du Touron
- fixe le montant mensuel du loyer à 650 € (eau et électricité compris).

### Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique (COT)

À la suite de l'avis d'appel public à candidature - mise en concurrence des Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public de la base nautique du Touron du 25 mars au 25 avril 2025, dont la publicité a été effectuée sur le site internet de la commune, l'affichage communal et dans le journal La Provence, trois offres ont été déposées en mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de l'ouverture des plis le 29 avril 2025, ont été retenues :

Lot n° 1 : L'association Club motonautique du lac de Castillon

Lot n° 2 : L'association Club nautique de Castillon

Lot n° 3 : EURL FLORES

Monsieur le Maire présente les conventions à intervenir qui fixent les modalités d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique (COT) entre tous les signataires. Ces conventions mentionnent notamment le montant de la redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public hydroélectrique :

Lot n° 1 : Association Club motonautique du lac de Castillon : 965,50 € TTC

Lot n° 2 : Association Club nautique de Castillon : 678,89 € TTC

Lot n° 3 : EURL FLORES : 986,40 € TTC

25 % de ces montants seront reversés à EDF.

Le montant des redevances sera révisé chaque année par une augmentation de 2% avec l'année précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, approuve les conventions proposées et autorise le maire à signer les conventions à intervenir.

### Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron : Lot n°1 Club motonautique du lac de Castillon

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir qui fixe les modalités d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron entre la commune et l'association Club motonautique du lac de Castillon. Cette convention mentionne notamment le montant des redevances et participation :

Une participation aux frais de fonctionnement de TROIS CENT TRENTE EUROS (330,00€)

Une redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public hydroélectrique de NEUF CENT SOIXANTE-CINQ EUROS et CINQUANTE CENTIMES (965,50 €)

Une redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public communal de MILLE TRENTE QUATRE EUROS et CINQUANTE CENTIMES (1 034,50 €).

Le montant des redevances sera révisé chaque année par une augmentation de 2% avec l'année précédente.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, approuve les conventions proposées et autorise le maire à signer les conventions à intervenir.

### Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron Lot n°3 EURL FLORES

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir qui fixe les modalités d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron entre la commune et l'EURL FLORES. Cette convention mentionne notamment le montant des redevances et participation :

Une participation aux frais de fonctionnement de TROIS CENT TRENTE EUROS (330,00€)

Une redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public communal : DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (10 273,80 €)

Une redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public hydroélectrique : NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET QUARANTE CENTIMES (986,40 €)

Une redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public communal pour la terrasse : SEPT CENT TRENTE-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (739,80 €) (en dédommagement de l'entretien des sanitaires, la part fixe de la redevance annuelle a été diminuée, d'après l'estimation de la Commune d'un montant de 1 000 euros).

Le montant des redevances sera révisé chaque année par une augmentation de 2% avec l'année précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, approuve les conventions proposées et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

### Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron Lot n°2 Club nautique de Castillon

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir qui fixe les modalités d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron entre la commune et l'association Club nautique de Castillon. Cette convention mentionne notamment le montant des redevances et participation :

Une participation aux frais de fonctionnement de TROIS CENT TRENTE EUROS (330,00 €)

Une redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public communal de MILLE TROIS CENT VINGT ET UN EUROS et ONZE CENTIMES (1 321,11 €) ;

Une redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public hydroélectrique de SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS et QUATRE-VINGT-NEUF CENTIMES (678,89 €).

Le montant des redevances sera révisé chaque année par une augmentation de 2% avec l'année précédente.

## **Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron : Lot n°4 SARL LE PIDANOUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'ouverture des plis le 29 avril 2025, la SARL LE PIDANOUX a été retenue pour le lot n° 4. Monsieur le Maire présente la convention à intervenir qui fixe les modalités d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron entre la commune et la SARL LE PIDANOUX. Cette convention mentionne notamment le montant de la redevance et de la participation :

Une participation aux frais de fonctionnement de TROIS CENT TRENTÉ EUROS (330,00€)

Une redevance pour autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public correspondant à DEUX MILLE EUROS (2 000,00 €).

Le montant des redevances sera révisé chaque année par une augmentation de 2% avec l'année précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, approuve les conventions proposées et autorise le maire à signer les conventions à intervenir.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de EDF d'établir deux conventions : une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique (COT) et une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal de la base nautique du Touron, de modifier la durée soit 5 ans au lieu de 4 ans. Chaque année, les redevances seront augmentées de 2 % au lieu d'être annexées à l'indice des loyers.

**Création de deux emplois permanents dans les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 1500 habitants (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du maire à savoir la création à compter du 1<sup>er</sup> octobre de deux emplois permanents d'agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet hebdomadaire à raison de 28/35<sup>ème</sup> d'un temps complet) et de charger le maire de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer les contrats de travail.

### **Questions et informations diverses :**

Base nautique : aménagement des lacs : la prochaine réunion avec le PNR VERDON aura lieu en septembre.

Marquage au sol des emplacements du parking : les occupants de la base sont satisfaits.

Contrat départemental de solidarité : les deux projets présentés (installation d'un deuxième ponton et prolongement de la mise à l'eau des bateaux) ont été retenus. La demande d'autorisation a été transmise à EDF.

Régularisation des pontons : À la suite d'un contrôle de la Gendarmerie, accompagné du personnel d'EDF CASTILLON, du personnel DGA, un inventaire des installations et des aménagements illégaux dans le domaine public concédé des rives du lac de Castillon sur la commune a été réalisé. Certaines installations représentent un danger en cas de dérive pour le turbinage au barrage. En accord avec EDF, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de régulariser certains pontons. Pour cela, les caractéristiques et une note technique seront demandés afin de démontrer la résistance des ancrages conformément aux règles en vigueur et la possibilité de retirer le ponton ou la structure en cas de demande d'EDF lors de conditions hydrologiques défavorables. Après validation des structures par EDF, il sera proposé une convention annuelle précaire et révocable moyennant une redevance annuelle pour occupation du domaine public hydroélectrique. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et fixe la redevance de la façon suivante :

Ponton DESHAIES, ponton PANUELA, ponton MAHE et ponton GUEMAR : 150 € Ponton KHAROUBI : 300 € (usage commercial)

Le conseil municipal demande à ce que le ponton BÜHLER, non régularisable, soit enlevé.

Travaux de rénovation de la toiture du clocher de l'église : les travaux ont repris. Monsieur le Maire propose d'inaugurer prochainement ces travaux. Bérénice LAGRANGE présente un jeu de piste qu'elle organisera pour l'inauguration du sentier découverte. Soirée Ciel étoilé : Bérénice LAGRANGE informe le conseil municipal que cette soirée aura lieu sous le village, au-dessus de la maison LEISTNER, terrain exploité par André COLLOMP.

SDE 04 : lors de la dernière réunion, les membres du conseil SDE 04 ont été sensibilisés sur le passage tout électrique des véhicules municipaux ainsi que l'aménagement de bornes électriques sur les parkings. Une borne électrique sera prévue dans la nouvelle aire de stationnement.

CCAPV Commission GEMAPI : Bérénice LAGRANGE informe le conseil municipal que plusieurs stations hydrométriques et météorologiques vont être installées dans le bassin versant du Verdon afin de permettre l'anticipation et le suivi des crues mais également la surveillance des ouvrages classés. Il est notamment prévu d'équiper la commune de Saint-Julien-du-Verdon d'une station météo.

### **Séance du 4 septembre 2025**

#### **Rapport d'activités de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de lumière.

#### **Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif 2024 de la Communauté de Communes des Alpes Provence Verdon Sources de lumière**

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes des Alpes Provence Verdon Sources de lumière.

#### **Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2024 de la Communauté de Communes des Alpes Provence Verdon Sources de lumière**

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes des Alpes Provence Verdon Sources de lumière.

#### **Modification des statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente modification statutaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon – Sources de Lumière telle qu'exposée ci-avant et traduite dans le projet de nouveaux statuts.

#### **Approbation de la modification des statuts du TE-SDE 04**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires du TE-SDE04 telles que présentées.

## **Acquisition de parcelles situées montée des Chênes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition des parcelles cadastrées :

Section B n° 1023, lieu-dit « les clots » d'une surface de 270 m<sup>2</sup> Section B n° 1025, lieu-dit « les clots » d'une surface de 947 m<sup>2</sup>

Section B n° 1026, lieu-dit « les clots » d'une surface de 88 m<sup>2</sup>

Ces acquisitions seront réalisées sans contrepartie financière au bénéfice des propriétaires visés (cession à l'euro symbolique non recouvrable).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le coût de cette régularisation s'élève à 3 600 €. Il sera demandé aux propriétaires une participation financière. Le conseil municipal, à l'unanimité, (Bérénice LAGRANGE étant indirectement concernée, ne prend pas part au vote) fixe le montant de la participation à 50,00 €.

## **Attribution d'une subvention au Club nautique de Castillon et au Club motonautique du lac de Castillon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2025 une subvention comme suit :

Club nautique de Castillon : 1 000 € Club motonautique du lac de Castillon : 1 000 €

## **Adhésion à l'avenant n°1 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026**

Le 28 mars 2025, l'Assemblée départementale a validé les sept avenants aux Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale pour la période 2024-2026. Pour la commune de Saint-Julien-du-Verdon, l'avenant n°1 mentionne deux projets :

Aménagement du stationnement des embarcations à la base nautique du Touron – Acquisition d'un ponton

Mise en sécurité et aménagement d'une rampe de mise à l'eau des embarcations dans la Baie du Touron

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'avenant n°1 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026.

## **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des A.H.P. pour la réalisation d'une étude de recherche d'eau par la création d'un forage**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les deux projets qui ont fait l'objet d'un appel d'offre pour maîtrise d'œuvre :

- Travaux de protection du captage de la source du Bouisset (priorité)

- Travaux de mise en place de compteurs de facturation sur le réseau d'alimentation en eau potable. Il précise que les avant-projets seront réalisés en parallèle, mais il ressort une priorité pour les travaux de protection du captage afin de réduire les problèmes récurrents de turbidité de l'eau d'alimentation. Il fait part au conseil municipal de la proposition de l'hydrogéologue de réaliser une étude de recherche d'eau par la création d'un forage afin de disposer une ressource en eau de secours moins impactée par la turbidité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet relatif à la réalisation d'une étude de recherche d'eau pour la création d'un forage, décide de demander une subvention à un taux de 70 %.

## **Questions et informations diverses :**

Jardin de Ville : Monsieur le Maire expose le problème d'entretien du jardin de Ville. Plusieurs riverains ont occupé ce jardin. Il fait part de la plainte de M. Denis COLLOMP. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à un projet afin mettre en valeur ce jardin. (enlever la clôture, daller, planter une pelouse...)

Wake-park : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande qu'il a reçue d'installer dans la baie du Touron, dans le secteur proche du Riou, un wake-park, (téléski nautique) permettant la pratique du ski nautique et du wakeboard le long d'un parcours équipé de modules (tremplins et rampes). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre ce projet qui condamnerait la zone vers le Riou et augmenterait les problèmes de stationnement au Touron.

Saison juillet-août : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a dû faire intervenir une entreprise privée pour la destruction d'un nid de frelons dans les peupliers proches du poste de secours. Coût de l'opération : 423,00 €

Problème de stationnement : En raison du manque de places, le stationnement des véhicules à l'entrée du village est gênant. De même, pour les voitures qui sont garées le long du mur rue du Touron.

Nuit des étoiles : cette manifestation a, cette année encore, remportée un franc succès.

Visite de la chapelle et du séchoir à prunes : ouverture en libre toute la journée en juin et jusqu'à mi-juillet. A partir de là et jusqu'à la fin août, ouverture surveillée pendant 2 heures par Mesdames PIANTONI et BARTON et Monsieur CORBIER. En moyenne, 10 à 20 personnes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un support avec un QR code sera installé devant la chapelle afin que les visiteurs puissent découvrir l'intérieur grâce à des photographies et obtenir des informations.

Poste de relevage à la station d'épuration : suite au vol, un nouveau portillon sera prochainement installé.

Baignade surveillée : les surveillantes n'ont pas connu d'incident majeur pendant la saison. Elles vont transmettre une liste des points à améliorer.

Emplois d'agent technique : les deux agents vont postuler sur les emplois permanents créés par délibération en date du 10 juin 2025.

Questions et informations diverses présentées par Bérénice Lagrange :

Accès au lac : Mise à jour de google Maps, le parcourt indiqué pour les véhicules n'emprunte plus le chemin du lac.

Pas d'épandage de boues d'épuration en 2025 : il y a encore beaucoup d'espace disponible sur la dalle de stockage.

Composteurs situés au parking de Ville : ils sont pleins, les agents vont mettre le terreau obtenu au pied des arbres.

Jour de la nuit : aura lieu le 4 octobre. Un conte sur le thème de la nuit sera présenté. Un devis et une affiche seront demandés à l'association MARACA.

Octobre Rose : il est demandé au conseil municipal la participation ou non de la commune par l'achat de parapluies roses et par la même de parapluies bleus pour le novembre bleu mobilisation pour le dépistage des cancers masculins. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Amélioration du cadre de vie :

Enlever les jardinières situées devant le panneau de la communauté de communes à l'entrée du village

Agrandir l'abri bus, l'actuel étant trop étroit

Installer un miroir pour la sortie du parking du hangar au Touron. Monsieur le Maire propose de revoir l'ensemble de la signalétique.

Poser un panneau indiquant la direction du lac pour les piétons (comme celui installé pendant la fête)

Aménager une bibliothèque en libre-service

Créer une station pour la réparation des vélos comme à Demandolx et une borne de recharge pour les vélos électriques. Voir s'il est encore possible de répondre à l'appel à projet de la CCAPV concernant l'installation de ces dispositifs.

Mettre en place des cabanes de plage vers la zone de baignade comme à Embrun.

## Travaux à la station d'épuration du village en 2025

Cette année, nos employés communaux ont sécurisé l'accès au poste de relevage du Touron en y posant une clôture et un portillon.

Quant à la station d'épuration, cette dernière s'est modernisée par l'installation d'un système de télégestion. Une armoire dédiée, équipée d'un automate, relève en temps réel les temps de marche des différents équipements électriques de la station et effectue des renvois d'alarme en cas de panne. Ce nouvel outil permettra à la municipalité et notamment aux agents techniques d'intervenir plus rapidement en cas de problème.

Ces différents travaux ont été intégralement financés par le budget de l'eau de la commune et ont représenté un coût total de 5 690,00 €.



## Aire de stationnement éco-végétale terminée



À la suite de l'acquisition du terrain à M. ORLANDINI Jean-Paul, les subventions obtenues, et l'entreprise choisie, les travaux ont pu être réalisés.

Ce sont douze places supplémentaires qui vont être mises à disposition des résidents de Ville plus particulièrement, mais aussi aux loueurs de meublés, aux visiteurs, ainsi qu'aux utilisateurs de la salle polyvalente.

Le conseil municipal compte sur le bon sens de chacun pour une utilisation optimale.

Le centre ancien pourra ainsi retrouver son charme d'antan, libérant ainsi les rues où le stationnement est gênant !

## Consommation d'eau potable en 2025

Depuis juin 2024, le suivi journalier de la consommation d'eau potable de la commune est mesuré en temps réel en sortie du réservoir. Pour l'année 2025, la consommation d'eau est la plus importante en période hivernale (décembre-janvier) et durant l'été (juillet-août) avec en moyenne 250 m<sup>3</sup>/j. En comparant les courbes de consommation de 2024 et 2025 sur la même période (de juillet à novembre), on constate une consommation estivale similaire, en revanche elle a augmenté de plus de 30% durant l'automne 2025 par rapport à 2024.

Il est difficile d'apporter une explication à cette importante consommation observée de septembre à novembre 2025. Globalement, les volumes journaliers qui sont comptabilisés en sortie du bassin sont anormalement élevés par rapport aux besoins théoriques de la commune. En cause notamment, des fuites présentes sur le réseau, lesquelles font l'objet de travaux chaque année. Mais également une consommation individuelle parfois élevée au regard du ratio usuel de 120 L d'eau/habitant/jour.

La pose de compteurs individuels, rendue obligatoire au niveau national, permettra de facturer de façon plus juste la consommation d'eau de chacun et d'établir le rendement global du réseau communal.

### Consommation journalière d'eau en 2024 et 2025



## 3ème édition des réunions de quartier



Les réunions de quartier ont réuni du monde, résidents permanents, résidents secondaires confondus.

Chaque année, M. le Maire et les élus vont à la rencontre des St Juliennais, lors de 3 ou 4 réunions de quartier.

Des rendez-vous constructifs et participatifs qui ont pour objectif d'entretenir le dialogue entre les élus et les St Juliennais, et de présenter les projets en cours et à venir que ce soit dans tout le village ou dans les quartiers respectifs.

A l'occasion de la 3ème édition de ces rencontres, M. le Maire a fait part des réalisations sur le village, des décisions prises et des projets de fin de mandat dans le respect des promesses pré-électorales. Mettant l'accent sur le projet de travaux à la source des Bouisset, pour réduire tant que faire se peut les problèmes liés à la turbidité de l'eau en période pluvieuse, mais également sur la pose des compteurs d'eau conformément à la réglementation.

Il a aussi été questionné la réflexion engagée sur la sécurisation des entrées du village, de la réalisation du parking éco-végétal quartier de Ville, de l'aménagement du jardin place des Moulières, de la mise en place d'un second ponton pour le stationnement des bateaux et de l'extension de la rampe d'accès au lac pour faciliter l'intervention des secours et la mise à l'eau (Projets aidés par la Fédération de pêche, et la Société canal de Provence en complément des partenaires traditionnels).

Ont été abordés le problème de stationnement gênant dans le village, au Touron, et rue des Granges (entrée du village), ainsi que les nuisances liées à la présence de camions en stationnement sur la route d'accès à l'entrée du village, les véhicules stationnant ainsi que les problèmes d'incivilité en tout genre, et le non-respect du tri sélectif, le comportement de certains pêcheurs et le non-respect des règles de stationnement des remorques, la divagation des chiens...

Ont été rappelées les règles du compostage partagé et la présence d'un nouveau site au quartier Pardigon mais aussi les règles du tri sélectif.

Par ailleurs, les satisfactions ont également été évoquées, telles que : la propreté dans tout le village, la réalisation de travaux patrimoniaux ( clocher, vieux cimetière, montée Abbé Isnard), le chemin de la Coueste, les économies liées à l'extinction de l'éclairage public, l'aboutissement des AOT malgré les difficultés rencontrées avec EDF, la mise en place du marquage au sol au parking du Touron, le repositionnement de la signalétique, le succès de la fête patronale et l'implication de beaucoup dans le bénévolat, le ramassage à domicile des encombrants...

Les propositions, réflexions et engagements :

- Prolonger la barrière de sécurité au chemin du Touron pour faciliter le croisement des véhicules et éviter tout incident.
- Créer un sens unique à l'entrée du village (sortie côté Castellane, et entrée côté st André)
- Interdire le stationnement sur les voies où il y a le balisage arrêt des cars.
- Sécuriser l'entrée du village, et créer un cheminement piéton entre le quartier Pardigon, et le village, en lien avec celui de la Montée de ville

Le conseil municipal s'est engagé à travailler sur la sécurisation des entrées du village, (réflexion déjà engagée avec les gestionnaires des routes DIRMED ) intégrant dans sa réflexion l'existence du garage auto, et de l'entrée nord du village au droit du camping.

Projet de mandat, qui loin d'être simple, risque d'être fort coûteux s'il y a création d'une agglomération. Le Conseil municipal s'engage à avancer sur cette réflexion et présenter un avant-projet en concertation avec la population, la DIR MED et IT 04.

Au final les présents étaient plutôt satisfaits de la gestion globale de la commune et ont échangé sans modération sur ce qui va et ce qui pourrait être amélioré pour le bien-être et la sécurité de tous.

Le verre de l'amitié était servi à chaque réunion.

## 200 KG de sandres lâchés dans le lac

Le lac de Castillon a accueilli un alevinage exceptionnel de sandres, une opération menée sous l'égide de l'AAPPMA (Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) par La Truite du Haut Verdon. Pas moins de 200 kg de jeunes poissons ont été relâchés dans les eaux du lac, notamment dans la baie du Touron, une initiative ambitieuse visant à redynamiser une population locale en déclin, et à revitaliser l'écosystème.



## Parfums d'Al Andalouse

C'est dans l'église Saint Roch, que le festival Asse Arcadie est revenu pour une nouvelle édition et a enchanté une fois de plus les amateurs de musique avec une programmation riche et variée. Ce festival est un incontournable pour ceux qui cherchent à s'immerger dans l'art baroque et classique.

Pour son 10ème concert de cette saison musicale pour l'ensemble « Baroque grafiti », un concert a été organisé dans le cadre de la 18ème édition du festival ASSE ARCADIE 2025, en partenariat avec l'association PARTIMOINE DE CLU-MANC que préside Mme Geneviève MOLLING.

Ce fut un succès, avec près de 80 personnes.

Une soirée riche et captivante qu'il ne fallait pas manquer. Une occasion de vivre des moments artistiques inoubliables dans le cadre enchanteur de l'Asse Arcadie.



## Inauguration du sentier découverte



Mardi 26 août, la cérémonie eut lieu place des Moulières en présence d'habitants de St Julien, des représentants du Parc Naturel Régional du Verdon et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Thierry Collomp s'est félicité de cette réalisation qui permet de découvrir faune et flore aux visiteurs grâce à des panneaux interactifs répartis le long du chemin. Jean Philippe Gallet, co-directeur du Parc, a souligné l'intérêt de ce chemin qui se sert de l'inventaire réalisé auparavant et le prolonge. Le représentant de l'OFB s'est félicité de cette initiative qui met en valeur la diversité souvent ignorée du territoire.

## Journée pressage des fruits



Tous les ans, à l'automne, le Parc Naturel Régional du Verdon organise des journées participatives de pressage de fruits dans les communes du parc.

Ce sont presque deux tonnes de fruits d'anciens vergers qui ont été pressées.

Ce rendez-vous d'automne a lieu chaque année et rencontre un réel succès. Sous l'œil attentif de Marc DOUSSEIRE, technicien au Parc, élus locaux dont M. le Maire, ainsi qu'un bon nombre de bénévoles ont participé avec passion au pressage des pommes, poires et coings, qu'avaient apportés de nombreuses personnes du village.

Une belle journée riche en découvertes qui pourrait être renouvelée l'année prochaine si la nature le décide en apportant les fruits nécessaires et indispensables.

## La commune labellisée Village étoilé \*\*



Fin 2024, la commune avait déposée sa candidature pour l'obtention du label "Village étoilé", lequel récompense les municipalités qui s'engagent pour améliorer la qualité de nos nuits : extinction de l'éclairage public, parc d'éclairage public économique en énergie, actions de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la biodiversité nocturne, etc.

Début octobre 2025, la commune a reçu la nouvelle : Saint-Julien-du-Verdon est lauréat de l'édition 2024 avec un score de 2 étoiles sur 5, et obtient donc le label "Village étoilé" pendant une durée de 5 ans.

Le 4 octobre, la commune a participé pour la 5ème année consécutive à l'événement national du Jour de la Nuit, en proposant une "nuit du conte", animation réalisée par l'association digneoise MARACA. Les différentes histoires racontées ont permis de faire voyager petits et grands au travers de l'univers de la nuit et de découvrir plusieurs mythes transmis aux quatre coins du monde.



## L'automne saison de l'union du bleu et du rose



### UN RUBAN QUI NOUS UNIT TOUS !

Chaque automne, la campagne OCTOBRE ROSE et NOVEMBRE BLEU rappelle l'importance du dépistage organisé du cancer du sein, premier cancer chez la femme, mais aussi le dépistage des cancers de la prostate et des testicules chez l'homme.

L'entrée du village de ST JULIEN DU VERDON a été décorée aux couleurs Rose et Bleu, en choisissant de réunir ces deux démarches sous une même bannière.

La municipalité a souhaité cette année participer à cet événement et à sensibiliser ses habitants aux côtés des partenaires institutionnels, associatifs et des professionnels de santé du territoire pour inciter à la participation au dépistage.

Octobre Rose et Novembre Bleu ne sont pas seulement deux mois de sensibilisation, mais de véritables moments de vérité : sur notre santé, nos peurs, nos solidarités et sur la nécessité collective de prendre soin de chacun.

## Les apprentis naturalistes ont su résoudre les énigmes du Professeur Eterlou

Fin octobre, un jeu de piste organisé par la mairie de Saint-Julien-du-Verdon a permis à 12 enfants de la commune de parcourir le chemin de la biodiversité, récemment inauguré, tout en résolvant des énigmes disséminées sur le parcours à propos de la faune locale.

Nos apprentis naturalistes, venus en groupe ou en famille, sont parvenus à relever les défis du mystérieux Professeur Eterlou, et ont pu chacun compléter leur carnet d'observations avec différentes espèces animales que l'on peut rencontrer sur la commune : oreillard gris, lézard des murailles, proserpine ou encore le hibou grand-duc. Bravo à eux pour leur sagacité et leur vivacité d'esprit, qui leur ont permis de venir à bout des énigmes et trouver l'animal mystère : la chouette hulotte !



## Quelques réalisations de ces six dernières années

Façade du clocher de l'église



Filtre réservoir d'eau



Mur du chemin du Lac



Chemin de Lurette



Adressage



Composteurs partagés



Compteurs par secteur



Chemin des Peyres-Guës



Rue de l'Ecurie



Hangar communal au Touron



Mur du vieux cimetière



Salle polyvalente



Monte-personne



Toiture du clocher de l'église



Sentier découverte



Marquage au sol parking du Touron



Aire de stationnement éco-végétale



Calade



## Inauguration calade - cimetière - église

Samedi 25 octobre a eu lieu une inauguration ou plutôt la célébration de la fin de trois chantiers qui avaient un thème commun : la sauvegarde du patrimoine. Etaient présents de nombreux habitants du village, des membres de la famille de l'abbé Isnard et des élus, les deux parlementaires, un élu régional, un départemental, le président de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon. M. le Sous-préfet de Castellane assistait aussi à la cérémonie.

La calade a été restaurée avec des galets du Verdon. Cette dernière part de la place des Moulières vers la chapelle Notre-Dame et rend hommage à l'abbé Isnard. Le vieux cimetière a été remis en état : les stèles ont été restaurées et un garde-corps installé. Le clocher a bénéficié d'une rénovation totale : réfection de la charpente et pose de tuiles vernissées de Salerne sur le toit. Autant de signes du combat que mènent Thierry Collomp et le conseil municipal pour maintenir le caractère de notre village.

Ces travaux ont pu se réaliser grâce à l'aide de nos partenaires institutionnels mais aussi privés comme la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole. Nous les remercions pour leur soutien financier indispensable.



## La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole co-finance un projet patrimonial



Depuis sa création, LA FONDATION D'ENTREPRISE DU CREDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR, a apporté son soutien à un grand nombre de réalisations d'intérêt général dans notre région.

C'est dans le cadre d'un appel à projet que la commune a obtenu une aide de 6 600 euros de cette FONDATION, pour la réfection du clocher de l'église ST ROCH.

Une participation qui a permis de réaliser ces travaux dans un délai record et dans les règles de l'art.

La municipalité remercie les représentants de cette association, Mme Catherine BARNEL la Présidente, Mme Frédérique PETRY responsable territoire mutualiste, M. Philippe CHAILAN Président de la Caisse Locale et Administrateur PCA, et le Directeur d'Agence du Crédit Agricole de St André les Alpes M. Frédéric MICHEL, qui sans hésitation, avec une attention particulière et des exigences respectables, ont répondu favorablement à cette demande d'aide financière.

## Les enfants ont fêté halloween



Allant de maison en maison, un groupe d'enfants a célébré Halloween le 31 octobre dernier effrayant habitants et passants dans tout le village.

Cette fête à la fois populaire et mystérieuse a des origines païennes anciennes.

Aujourd'hui, l'objectif principal de cette fête évoque la collecte de bonbons, les costumes effrayants et les citrouilles illuminées. Et les enfants l'ont bien compris...

## Cérémonie du 11 novembre 2025

En fin de matinée, un grand nombre d'habitants de St Julien se sont réunis place de la Mairie pour commémorer le sacrifice de ceux qui sont morts pour défendre la France et ses valeurs. Conformément à son habitude, Thierry Collomp a souhaité la présence active des enfants du village. Ce sont eux qui ont déposé la gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, et qui ont lu les messages officiels du ministre des armées et de l'U.F.A.C.



## Diplôme d'honneur pour le porte-drapeau communal



Après cinq années de fidélité au devoir de mémoire en tant que porte-drapeau communal, André COLLOMP a reçu des mains de M. le Maire le diplôme d'honneur de Porte-Drapeau. Délivré par l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (L'ONAC- VG), à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'armistice.

M. Thierry COLLOMP s'est adressé au récipiendaire en ces mots : « André, au nom de la nation je te remets le diplôme d'honneur de Porte-Drapeau et te remercie pour ces cinq années de fidélité et t'encourage à le rester.»

N'oubliant en aucun moment ses prédécesseurs,  
MM Paul LAUGIER, Victor COLLOMP et Léopold COLLOMP.

## Le Père Noël de passage au village

HO HO HO !

Pour le plus grand bonheur des enfants du village, le Père Noël leur a rendu visite. Après un long voyage depuis le pôle Nord, le Père Noël a apporté des cadeaux à tous les enfants sages qui l'ont bien remercié par un gros câlin. Merci Père Noël d'avoir choisi St Julien pour votre première sortie.



## Les aînés, le conseil municipal et les employés réunis autour d'une même table



A l'occasion des fêtes de Noël et avec un peu d'avance, M. le Maire et ses conseillers municipaux avaient convié les aînés et les employés communaux au traditionnel repas de fin d'année préparé par le restaurant « Le Chamatte ». Eglantine et son équipe en ont régale plus d'un.

Au service, ce sont quelques conseillers municipaux qui ont œuvré avec plaisir pour le plus grand bonheur des 32 convives. Chacun s'est vu remettre un colis garni préparé par la Maison de Pays de Beauvezier.

# Association St Ju Festivités

La saison 2025 s'est clôturée de la plus belle des manières à Saint-Julien-du-Verdon. Comme chaque année, la fête de la Saint-Roch a rassemblé habitants, amis du village et visiteurs de passage. Sous un ciel radieux et dans une ambiance chaleureuse, l'édition 2025 a été une véritable réussite, portée par la participation active de toutes les générations.

Parmi les temps forts, l'animation Cap'Boyard a tenu toutes ses promesses. Ce jeu, imaginé pour divertir petits et grands, avait également un objectif solidaire : récolter des fonds au profit de l'association Cap Verdon, qui œuvre pour proposer des activités sportives aux personnes en situation de handicap. Grâce à l'énergie des participants et à la générosité du public, ce fut un succès total, tant sur le plan humain que financier.



En route vers les festivités 2026 !

Préparez les agendas, les chapeaux, la crème solaire et les chaussures de danse : 2026 s'annonce riche.

- Fête du Pain à Pentecôte : comme toujours, farine, four et convivialité seront au rendez-vous.
- Fête Patronale, du 30 juillet au 2 août, avec un programme aussi chargé qu'un cochon à la broche du jeudi soir (qui, lui, reste une valeur sûre).
- Des soirées DJ le vendredi et le samedi, parce que le dancefloor du village n'a pas dit son dernier mot.
- Le retour des animations Cap'Boyard, pour tester votre agilité, votre courage... et votre équilibre parfois discutable.
- Et bien sûr, quelques surprises, car on aime vous surprendre autant que vous faire rire.



L'association remercie tous les habitants pour leur participation et leur enthousiasme. Sans vous, les fêtes seraient bien moins animées.

Un immense merci également aux membres de l'association St Ju Festivités : ceux qui montent, démontent, organisent, courent partout, sourient toujours (ou presque), et sauvent chaque année deux à trois situations de dernière minute avec un sang-froid digne de super-héros du village.

Assemblée générale : on vous attend !

L'assemblée de l'association se tiendra le **10 janvier 2026** et comme d'habitude, tout le monde est le bienvenu. Que vous veniez pour donner un coup de main, proposer des idées, ou juste boire un café avec nous : on sera ravis de vous voir. Pour l'heure et le lieu, surveillez les panneaux d'affichage.



L'association St Ju Festivités souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, pleines de chaleur, de rires et, pourquoi pas, d'un peu de repos entre deux animations.

Rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures festives !

# Club Nautique de Castillon — Saison 2025 : Une année de partage et d'innovations



La saison 2025 aura une nouvelle fois été marquée par une belle énergie au sein du Club Nautique de Castillon, fidèle à sa mission : rendre les sports nautiques accessibles à tous, au cœur du lac de Castillon. Ce fut le cas lors de notre journée 'Portes ouvertes' de fin juin, comme lors de la 4<sup>e</sup> édition des 'Castillonnades' à l'aviron, rassemblant plus de 100 rameurs durant 3 jours au sein du village, début juillet

Tout au long de l'été, les traditionnels stages de voile — optimist pour les plus jeunes, catamaran pour les plus confirmés — ont rencontré un franc succès. Encadrés par un moniteur passionné, ils ont permis à de nombreux enfants et adultes de découvrir la glisse, de progresser et de prendre confiance dans un cadre exceptionnel.

Le 7 jours sur 7 proposé par le club a une fois de plus permis à tous, habitants de la région comme visiteurs, de goûter à un large panel d'activités : planche à voile, canoë-kayak, aviron, stand-up paddle... Une formule d'accueil permanente désormais bien établie au sein de la base nautique du Touron.

Cette saison a également marqué une belle avancée du côté des activités parascolaires développées avec le collège de Saint-André-les-Alpes. Les élèves ont pu s'initier à la navigation, découvrir la sécurité sur l'eau et apprêhender un environnement naturel préservé — autant d'expériences formatrices, devenues un pilier du projet éducatif du club.

Grande nouveauté fin 2025 : le lancement de l'activité Sup-Row, discipline hybride mêlant aviron et stand-up paddle (voir photo). Ludoïque, technique et accessible, elle a séduit de nouveaux membres et sera certainement l'une des animations phares de l'été 2026, que l'on attend tous avec impatience.

Bonnes fêtes à tous et à très bientôt.

Les bénévoles du CNC



# France Services itinérante : l'administration au plus près de chez vous

Depuis janvier 2025, la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon a déployé **France Services itinérante**, un service de proximité accessible à tous. Le véhicule aménagé se déplace dans 16 communes du territoire. Ce dispositif complète les trois France Services fixes intercommunales (Castellane, Saint-André-les-Alpes et Annot) et permet d'amener les services publics au plus près des habitants du territoire.

Les conseillères France Services apportent un soutien personnalisé pour faciliter les démarches administratives dans de nombreux domaines : CAF, CPAM, impôts, retraite, emploi, démarches en ligne, logement, énergie, création de comptes administratifs... Un véritable guichet unique, gratuit et ouvert à tous.

La disponibilité des agents, la proximité et l'accompagnement personnalisé offerts par cette structure mobile sont une aide précieuse pour de nombreux usagers.

Avec cette initiative, la CCAPV réaffirme son engagement : garantir un accès simple et équitable aux services publics, quel que soit le lieu de résidence, dans une logique du « aller vers » les habitants.

Pour couvrir progressivement toutes les Communes, voici la nouvelle articulation de tournée qui sera mise en place à partir du **5 janvier 2026** :

## TOURNEE FRANCE SERVICES ITINERANTE 2026

	SEMAINE PAIRE		SEMAINE IMPAIRE	
	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h
Lundi	PEYROULES	LA GARDE	ROUGON	DEMANDOLX
Mardi	LA ROCHEUTE	CASTELLET LES SAUSSES	ST BENOIT	LE FUGERET
Mercredi	BEAUVEZER	THORAME BASSE	TARTONNE	ST JACQUES
Jeudi	VERGONS	ST JULIEN DU VERDON	LAMBRUISSIE	ANGLES

À Saint-julien-du-Verdon : rendez-vous Place de la Mairie à partir du **8 janvier 2026**



# Nos déchets : un gisement de ressources à valoriser !

*Et si les déchets d'aujourd'hui devenaient les ressources de demain ?*

*La CCAPV souhaite relever le défi en modernisant ses déchetteries, en développant de nouvelles filières de recyclage et en renforçant la valorisation locale des matériaux.*

*Panorama des transformations engagées sur le territoire.*

## Des déchetteries modernisées pour un service plus fluide

*Pour répondre aux besoins des usagers et s'adapter aux normes environnementales la CCAPV rénove ses déchetteries depuis plusieurs années déjà.*

*Les années 2024 et 2025 marquent une étape importante : plusieurs chantiers majeurs ont été menés pour améliorer l'accessibilité et optimiser le tri :*

**La Palud-sur-Verdon** : capacité de collecte doublée, avec désormais six bennes au lieu de trois.

**Castellane et Pont-de-Gueydan** : réaménagement complet, introduction d'un sens unique de circulation pour fluidifier les déplacements.

## Recyclage et revalorisation : un engagement fort

*La gestion des déchets n'est pas seulement une obligation réglementaire pour la CCAPV : elle représente aussi une véritable opportunité pour préserver les ressources du territoire et réduire notre empreinte écologique dans une démarche d'économie circulaire. C'est pourquoi des investissements importants sont consacrés au développement de filières de recyclage innovantes.*

Depuis 2021, une collecte spécifique cible les **déchets agricoles** : ficelles, filets, films de paillage ne sont plus enfouis mais triés puis acheminés vers des filières spécialisées.

De nouvelles bennes permettent aussi de recycler des **plastiques rigides** jusqu'ici difficilement valorisables, ainsi que des matériaux tels que **plâtre, isolants, menuiseries ou verre**.

### Les déchets inertes : une ressource locale

Les déchets inertes regroupent le béton, les gravats, le carrelage, la céramique... Leur particularité ? Ils peuvent être réutilisés presque tels quels : pas de transformation chimique, pas de dégradation biologique. – parfait pour une seconde vie !

Près de **2 800 tonnes** de déchets inertes sont collectées chaque année et **70 %** peuvent être valorisées, soit **80 000 € d'économies annuelles** sur le stockage.

Depuis 2023, le tri est plus précis : les matériaux réutilisables (béton non ferraillé, parpaings, agglos...) sont redirigés vers les carriers locaux pour produire de nouveaux enrobés et être réutilisés sur les chantiers du territoire.

Une démarche pleinement inscrite dans la gestion durable des ressources et dans l'économie circulaire.

### Une valorisation renforcée du bois

La CCAPV différencie désormais le **bois non traité** du **bois traité**.

Le bois traité reste valorisé en biomasse ou en panneaux.

Le bois non traité est réemployé localement pour produire du bois énergie.

Cette évolution réduit l'empreinte carbone et dynamise la filière locale.

### Vers de nouvelles filières innovantes

La collectivité explore également des solutions pour des matériaux encore peu recyclés : **plastiques souples** et **polystyrène**. Ces matières, complexes à traiter, nécessitent des procédés particuliers avant d'être réintroduites dans une boucle de réemploi.

### Les déchets verts : une richesse pour nos sols

Depuis 2019, en partenariat avec les agriculteurs du territoire et la Chambre d'Agriculture 04, les déchets verts collectés en déchetterie sont **broyés sur place** puis transformés en **amendement naturel**. Ce broyat, mis gratuitement à disposition, enrichit les sols, nourrit le compost et réduit les besoins en arrosage.

Cette démarche est écologique, économique et bénéfique pour l'ensemble de la filière. Face à son succès, les agriculteurs sont désormais prioritaires... au point que la ressource se fait parfois rare !

Elle s'appuie sur une **étude scientifique unique en France**, lancée en 2017. Les premiers résultats sont prometteurs : les terres agricoles aménagées au broyat gagnent en fertilité et en productivité. Les agriculteurs du territoire peuvent témoigner de l'efficacité de cette initiative pour leurs cultures.

### Un tri facilité pour tous

Pour accompagner ces évolutions, des **totems explicatifs** ont été installés dans les déchetteries. Ces panneaux précisent les consignes de tri et orientent les usagers vers la bonne benne et permettent ainsi une gestion plus précise et un recyclage plus efficace. Un usager témoigne : « C'est très clair et en cas de doute, on peut demander au gardien ».

## Une dynamique collective

Ces progrès sont le fruit d'un engagement partagé. Chacun peut agir !

Et pour vous accompagner, retrouvez chaque samedi nos **astuces de tri** dans la rubrique « *Le samedi, on tri...* » sur notre page Facebook.

# Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 : ce qui change

Cette nouvelle règle qui change tout dans les petites communes : parité et fin du panachage

A partir de 2026, le mode de scrutin des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants est aligné sur celui des plus grandes villes. Qu'est-ce que cela change concrètement pour l'électeur ?

Dans les isoloirs des communes de moins de 1000 habitants, c'est une petite révolution qui attend les électeurs. La loi du 21 mars 2025 harmonise le mode de scrutin des élections municipales et fait disparaître la spécificité des quelque 24000 villages français.

Jusque-là, les conseillers municipaux de ces communes étaient élus au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. A partir de 2026, ils devront passer par un scrutin de liste proportionnel à deux tours.

## Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

**Aujourd'hui**, le mode de scrutin est identique dans les communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.**

- La possibilité pour le citoyen de **vérifier lui-même sa situation électorale** directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE)
- L'inscription peut se faire **en ligne ou en mairie**. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

## Facturation de l'eau et de l'assainissement

Afin de faciliter le paiement de la facture d'eau, ce dernier pourra être effectué en quatre fois par an (mars-juin-septembre-décembre) Pour cela, veuillez nous retourner complété et signé le document joint à ce bulletin municipal, accompagné d'un RIB avant le 31 janvier 2026. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie :

[mairie.stjulienduverdon@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjulienduverdon@wanadoo.fr) / 04.92.89.05.82

## Hébergement de tourisme

### DECLARATION OBLIGATOIRE EN MAIRIE :

En application des Art L.324-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes doit en avoir fait la déclaration auprès de la Mairie de la commune de l'habitation concernée.

*Une personne qui offre à la location un meublé de tourisme sans l'avoir déclaré en Mairie encourt une amende de 450 € maximum s'il s'agit d'une personne physique, 2 250 € maximum s'il s'agit d'une personne morale. Mais attention car dans les communes ayant mis en œuvre la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme, l'absence d'enregistrement expose à une amende de 5 000 €.*



Le conseil municipal, lors de sa séance du 28 novembre 2023 a autorisé le Maire à signer une convention de partenariat « DECLALOC » (outil mutualisé de téléservice pour les différentes déclarations et les échanges de données) avec l'Office de Tourisme intercommunal VERDON TOURISME.

La taxe de séjour est instituée sur le territoire. Plateforme d'information, de déclaration et de paiement :

[verdon.taxesejour.fr](http://verdon.taxesejour.fr)

Pour plus de renseignements : Par courriel : [verdon@taxesejour.fr](mailto:verdon@taxesejour.fr) Par téléphone : 04 92 83 68 99

# Etat civil

Naissances, félicitations aux parents et bienvenue à

Elyo  
né le 14 août 2025  
de Anaïs ALLIO et Lylian VIEILLE



Elia  
née le 25 octobre 2025  
de Alexandra et Thomas GONZALES



**PACS**, nos meilleurs vœux à  
Elodie GOUDARD et Julien BALLAND le 29 avril 2025



**Mariage**, nous leur souhaitons une longue vie commune  
Amélie MELLETON et Nicolas BAEY mariés le 31 octobre 2025

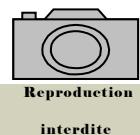


**Décès**, nos sincères condoléances à la famille de :

- Oliva MARTEL née PEREZ décédée le 26 février 2025
- Françoise LEYS décédée le 25 juillet 2025



ÉDITÉ PAR LA MAIRIE  
DE SAINT JULIEN DU VERDON



**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

**Thierry COLLOM**

**MEMBRES DU COMITÉ DE REDACTION :**

**Paul CORBIER, Bérénice LAGRANGE,  
Christian HILAIRE**



*joyeuses fêtes*

